



ÉDITORIAL

Les mois de juillet et août sont appelés communément le « temps des vacances ». Un temps mis à part dans nos calendriers pour vivre d'autres choses, appréhender la vie autrement, lui donner une autre dimension.

Avouons-le tout de suite, nous savons bien que les vacances au loin ne sont pas pour tous. Elles font peut-être rêver, mais tout le monde ne peut ou ne veut pas s'envoler vers des destinations lointaines et ensoleillées. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si c'est encore pertinent de le faire.

De toute façon, il y a ceux qui travailleront normalement, celles et ceux qui resteront pour trente-six mille bonnes raisons.

Mais pour tous, ce « temps de vacances », ces deux mois d'été, est marqué dans notre société.

Il y a les enfants et les jeunes qui ne fréquentent plus les écoles et tout ce que cela implique en termes de changement d'organisation. À ce propos, nous pouvons remarquer une évolution notable de notre société. Beaucoup de jeunes travaillent pendant cette période. Les jobs étudiants se multiplient. Pour beaucoup de jeunes, c'est devenu une nécessité pour se payer leurs études ! Notre société, qui a combattu le travail des enfants et des jeunes, s'est organisée pour permettre à tout un chacun d'étudier s'il le souhaite. Revient-elle en arrière ?

Le temps des vacances est marqué aussi par les programmes Radio et TV différents. Beaucoup de médias fonctionnent de manière différente durant cette période. Pensons aux mensuels qui ne publient qu'un numéro pour les mois d'été. On travaille moins ? Différemment en tout cas. Le contenu éditorial est différent, souvent. Comme si l'actualité prenait une pose, pour se tourner vers d'autres sujets qui n'existeraient pas en temps normal. C'est évidemment le regard qui change et pas l'actualité !

Ainsi en est-il aussi des émissions religieuses de l'APRT diffusées sur la RTBF. En radio, nous faisons davantage de rediffusion. C'est quelque chose de fréquent dans tous les programmes durant cette période (et les autres périodes de vacances). On rediffuse des émissions... les meilleures, celles qui ont eu le plus de succès... le plus de pertinence... c'est un peu comme si l'on prenait le temps de jeter un coup d'œil en arrière pour réécouter, revoir quelque chose... de revivre un temps...

À ce propos, nous trouvons dans la Bible un verset qui dit (Jérémie 6, 16 LSG) :

« Ainsi parle l'Éternel : Placez-vous sur les chemins, regardez, et demandez quels sont les anciens sentiers, quelle est la bonne voie ? Marchez-y, et vous trouverez le repos de vos âmes ! »

Pris comme cela, placés hors de son contexte et par association d'idées avec ce qui précède, nous pouvons nous demander s'il parle de vacances et donne un conseil pour trouver le repos durant ces vacances. Et ce n'est pas n'importe quel repos : le repos de vos âmes. L'âme c'est cette substance vitale, transcendante, raisonnée, qui fait de nous des « je ».

Peut-être oublie-t-on, dans les précipitations du quotidien auxquelles nos sociétés occidentales nous contraignent, que ce n'est pas que nos corps et nos esprits qui sont pris dans de la précipitation... mais tout notre être. Et peut-être aussi ce que nous pouvons appeler la spiritualité de notre être.

Faut-il trouver une sagesse de vie à partir de ce texte ? Un exercice spirituel à tenter ? Peut-être ! Ne nous suggère-t-il pas de nous placer sur les chemins : les habituels ou les autres (ceux des vacances), les touristiques ou les philosophiques, regarder ce qui se passe sous nos yeux enfin ouverts sur le monde qui nous entoure, réécouter ce qui a été dit ? Qui sait si nous ne trouverons pas le repos de l'âme, la paix intérieure, la sérénité, la raison du reste de l'année.

Tom Mahieu





La place du religieux dans la sphère publique

Vaste, sensible et complexe, ce sujet d'actualité ne laisse pas indifférent si l'on en croit les débats occasionnellement houleux qu'il provoque et dont une explication réside dans le domaine éminemment intime de la religion et plus largement de la spiritualité, qui relèvent du for intérieur, de la liberté fondamentale – y compris d'expression – et de l'intégrité personnelle, tout en posant la question des limites, celles de l'autre, dont il s'agit de ne pas envahir le territoire.

La question des interactions et des relations entre, d'une part le secteur public et la société civile et, de l'autre les cultes et mouvements philosophiques se trouve ainsi posée et soulève par la même occasion celle, particulièrement aiguë dans certains domaines, du vivre-ensemble, qui nécessite un équilibre toujours à redéfinir.

Des principes de droit fondamentaux également défendables sont invoqués : à la fois la liberté religieuse et philosophique de tout citoyen et la neutralité convictionnelle de l'État belge et de ses représentants. Pour le comprendre, revenons à la Constitution de 1831 qui accorde, outre les grandes libertés démocratiques, le plein exercice public des cultes, l'égalité entre les cultes reconnus ainsi que leur financement public – d'inspiration napoléonienne –, étendu à 7 et bientôt 8 cultes et mouvements philosophiques. S'il n'établit pas pour autant la séparation stricte entre les cultes et l'État, ce régime instaure leur indépendance réciproque.

Rappelons que la liberté religieuse est assez récente en Belgique. Tout au long de l'Ancien Régime, la pluralité des croyances, introduite en particulier par la Réforme protestante qui a imposé une autre manière d'être chrétien et donné naissance à de nouvelles formes d'Églises, s'est heurtée à une conception de l'État qui les rendait incompatibles et a connu une répression graduellement plus sévère, en particulier sous le règne de Charles Quint. Même après la dernière exécution capitale dans nos régions pour motif d'hérésie à la fin du XVI^e siècle, les discriminations envers les minorités confessionnelles se sont poursuivies jusqu'à l'édit de Tolérance promulgué en 1781 par l'empereur Joseph II dans ce qui était devenu les Pays-Bas autrichiens ; parmi d'autres mesures, cet édit accorde aux protestants – pour la première fois en près de 250 ans – des droits fondamentaux, notamment la liberté de culte privé.

L'altérité passera alors progressivement du statut de menace à combattre à celui de composante de la société, sans qu'il soit encore question d'égalité complète, des faits discriminatoires ponctuels ayant subsisté dans la Belgique souveraine, au moins tout au long du XIX^e siècle.

Cette altérité religieuse connaît aujourd'hui une diversification croissante et pose le défi de l'exposition à l'inconnu, dans un contexte de vaste brassage sociétal provoqué par les mouvements migratoires, surtout après la Seconde Guerre mondiale. Chacun arrive avec son héritage et sa culture, y compris religieuse, qui est une composante de son identité profonde, doublée d'une éventuelle dimension collective à travers l'appartenance à une communauté.

On assiste à une tension entre un foisonnement de croyances et de nouvelles formes de spiritualité, plus exotiques, et une forte sécularisation de notre société, avec par exemple, une atténuation des grands piliers idéologiques qui ont caractérisé la Belgique à partir de la fin du XIX^e siècle et dans lesquels les citoyens pouvaient évoluer quasi exclusivement.

Un sondage IPSOS de 2016 a révélé que 75 % des francophones de notre pays revendiquaient une identité religieuse, toutes confessions confondues, malgré le contexte de la menace terroriste que l'État islamique faisait alors planer sur l'Europe. Il se produit ainsi à la fois un retour du religieux – et un regain d'intérêt pour ce qui le concerne – et son rejet, dans un contexte global de violence et, peut-être, de peur réciproque, de la part de notre société sous fond de xénophobie et de celle des représentants des différentes croyances, avec de leur côté une accentuation des fondamentalismes et de la contrainte des consciences.

Or il faut constater que toutes les convictions religieuses ou philosophiques ne se manifestent pas de la même manière ni par les mêmes moyens. Pour certaines, l'expression publique est un élément central de leur existence. Par ailleurs, elle peut être perçue comme clivante, comme en témoignent les controverses sur le port de signes convictionnels dans la fonction publique ou sur la visibilité de lieux de culte plus éloignés de nos racines culturelles.

L'enseignement, en particulier, est un des grands terrains où se joue cet enjeu, car il est le cadre non seulement de la transmission d'un savoir, mais aussi de la construction d'une pensée et de la formation des futurs citoyens.

La Constitution belge en garantit la liberté, ce qui explique la pluralité des réseaux. Pourtant, dès les débuts de l'État belge souverain, l'enseignement a été un sujet de tensions et même d'affrontements entre les représentants de ces réseaux, principalement l'Église catholique d'une part, les partisans de la laïcité en tant que famille philosophique représentée politiquement de l'autre. À travers ce qu'on a appelé les « guerres scolaires » qui ont agité la société belge depuis le XIXe siècle, notre pays a été le théâtre de luttes incessantes entre « libéraux » anticléricaux et catholiques et c'est bien l'influence de la religion dans les écoles qui était en question.

En 1958-1959 intervient entre les principaux partis politiques le Pacte scolaire, qui a amené une séparation claire entre les réseaux libre et officiel. Il a aussi défini le cadre de chacun d'entre eux et les zones d'influence de leurs représentants, tout en obligeant notamment les écoles officielles à organiser des cours de religion correspondant aux cultes reconnus ainsi qu'un cours de morale non confessionnelle, à raison de deux heures par semaine et en laissant la pleine liberté de choix aux parents.

Ce pacte a plus ou moins volé en éclat lors d'un recours devant le Conseil d'État, transmis à la Cour constitutionnelle, de parents considérant ce choix à opérer comme une atteinte au secret de leurs convictions – le cours de morale n'étant selon eux pas neutre – ; ensuite, les réformes consécutives, à partir de 2016, ont été fulgurantes dans les réseaux primaire, puis secondaire puisqu'elles ont consisté à réduire de moitié la période horaire hebdomadaire des cours philosophiques distincts au profit d'un cours commun d'« éducation à la philosophie

et à la citoyenneté », qui gomme les différences entre les convictions ainsi que leurs identités respectives, pourtant essentielles à la compréhension des racines et de l'héritage des élèves. Il s'avère en effet que la coexistence dans la grille-horaire d'enseignements donnés par des professeurs issus de divers milieux philosophiques et confessionnels favorise l'apprentissage du respect mutuel et l'entente entre les communautés. La volonté d'imposer un programme identique traduit indirectement celle de reléguer à la sphère strictement privée la réflexion religieuse, ce qui risque de la couper dangereusement de la réalité du monde et de la société. À l'heure où il est question d'imposer définitivement ce cours commun à raison de deux heures par semaine et de renvoyer en dehors de la grille-horaire les cours confessionnels et de morale non confessionnelle, le débat n'a rien de serein.

Néanmoins, dans le double contexte d'intensification du pluralisme religieux et de remise en question de la présence religieuse dans l'espace public, une réconciliation et un apaisement sont possibles si l'on considère la religion comme participante au bien commun de la société et de la collectivité, moyennant une atténuation des discours identitaires et un renoncement à toute domination. La société civile et les religions peuvent apprendre à s'approprier, à s'accueillir et à s'accepter mutuellement. C'est le discours que tient en particulier la « théologie publique », en vue d'une écoute et d'un dialogue qui peut se révéler fécond, tout en restant un défi pour chacun.

Laurence Druetz
Docteur en Histoire
Chargée de cours à la Faculté universitaire
de Théologie protestante de Bruxelles



<https://anchor.fm/apartpodcast>

Tranche de vie racontée par Virginie Lago : *La vie n'est ni rose ni un long fleuve tranquille. Elle est faite d'épreuves et de petits bonheurs simples, d'aventures et de routines, de doutes*

persistants et de rêves absolus, de rencontres fortuites et de grandes décisions. La vie est un voyage qui nous emmène à la découverte du monde, des autres et de nous-mêmes. Je vous emmène dans le mien. Il sera fait de voyages, de rêves un peu fous et hors normes, de maladie, de résilience, de partage, et surtout de positivité.

Virginie Lago est auteure, voyageuse et blogueuse.



PROGRAMMATION TV*

CULTE TV

Culte TV sur La Une à 10h00



Dimanche 28 juillet :
Culte spécial Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Depuis l'Église américaine de Paris (American Church of Paris, ACP), une production de France 2.

Cet événement sera l'occasion de réaffirmer l'engagement ouvert du protestantisme, à dimension nationale et internationale dans la société actuelle.

LE CALENDRIER PEUT ÊTRE SUJET À CHANGEMENTS, PRIÈRE DE CONSULTER VOS QUOTIDIENS OU HEBDOMADAIRES

ÉMISSION TV 30 MIN.



Spiritualité et modes alimentaires.

Une émission de Georges Quenon. Avec Florian Gozalez (théologien protestant) et Aaron Ponce (anthropologue).

- **Dimanche 30 juin**, vers 8h50 sur La Une*.
- **Mardi 9 juillet**, sur La Trois*.
- **Samedi 13 juillet**, sur Tipik*.



Rencontre avec l'artiste Didier Likeng.

Une émission de Georges Quenon. Didier Likeng est parmi les meilleurs spécialistes du gospel en Europe ; Professeur de chant à la célèbre ESMUC (Escola Superior de Música de Catalunya) à Barcelone et à Berklee. Il est l'un des principaux artisans de *Gospel Antology* et de *Gospel for life*.

- **Dimanche 15 septembre**, vers 8h50 sur La Une*.
- **Mardi 18 septembre**, sur La Trois*.
- **Vendredi 21 septembre**, sur Tipik*.

ÉMISSION TV 10 MIN.



Dieu et notre assiette.

Une émission de Georges Quenon. Avec Florian Gozalez (théologien protestant) et Aaron Ponce (anthropologue).

- **Lundi 8 juillet**, sur La Trois*.
- **Dimanche 14 juillet**, sur Tipik*.



Rencontre avec l'artiste Didier Likeng.

Une émission de Georges Quenon.

- **Dimanche 29 septembre**, sur Tipik*.
- **Lundi 30 septembre**, sur La Trois*.

* Au moment de la rédaction de ce trimestriel, nous n'avons pas reçu de la programmation RTBF les heures des diffusions de ces émissions. Merci de consulter vos grilles de programme ou notre site pour vérification de ces indications : <http://www.mediaprotestant.be>



PROGRAMMATION RADIO

(R.T.B.F. La Première 20h30, sauf indication contraire)

JUILLET



Samedi 06 : Improviser la vie lorsque la mort est annoncée ; un entretien avec Marion Muller Collard.



Samedi 13 : Le Notre Père ; un entretien avec Bruno Godelet au sujet de son livre : « Le Notre Père revisité ».



Samedi 20 : À la découverte « d'Open Deur » à Schaerbeek ; un entretien avec le pasteur Godlib Blokland (rediffusion).



Dimanche 21, à 11h55 : Culte à l'occasion de la Fête nationale ; présidé par le pasteur Bruneau Jousselein.



Samedi 27 : Le christianisme dans la musique ; une émission de Fabien Ruelle (rediffusion).

AOÛT



Samedi 03 : La blessure et la grâce ; un entretien avec Gabriel Ringlet (rediffusion).



Samedi 10 : Rencontre avec le théologien Martin Kopp ; à propos de son livre « Vers une écologie intégrale » (rediffusion).



Samedi 17 : Côte à côte. Quand femme et homme avancent ensemble ; présentation du livre de Lydia Lehmann (rediffusion).



Samedi 24 : Les afropéens et les afropéennes ; une rencontre avec l'autrice Léonora Miano (rediffusion).



Samedi 31 : Journée mondiale de la création ; un partage avec la pasteure Françoise Nimal.

SEPTEMBRE



Samedi 07 : Une vie résiliente ; une émission de Fabien Ruelle.



Samedi 14 : Rencontre avec un rabbin.



Samedi 21 : Bible et humour ; une émission de Fabien Ruelle.



Samedi 28 : L'accueil des réfugiés, à la rencontre de l'ASBL Shean ; une émission d'Olivier Laffineur.



FRÉQUENCES RADIO (R.T.B.F. La Première)

- Brabant wallon 96.1 FM
- Malmédy 89.2 FM
- Ath 97.9 FM
- Bouillon 89.4 FM
- Thuin 93.4 FM
- Bruxelles centre 92.5 FM
- Waremme 94.6 FM
- Charleroi centre 94.8 FM
- Houffalize 90.2 FM
- Chimay 87.6 FM
- Liège 96.4 FM
- Hainaut occidental 106.0 FM
- Namur 102.7 FM
- La Roche-en-Arden. 96.0 FM
- Marche-en-Fam. 93.3 FM
- Verviers 91.3 FM
- Comines 94.1 FM
- Couvin 94.2 FM
- Saint-Vith 87.9 FM
- Vielsalm 102.8 FM
- Spa 97.3 FM
- Mons 91.5 FM
- Luxembourg 96.4 FM
- Huy 94.3 FM

Ce programme pourrait être l'objet de modifications dictées par l'actualité ou des impératifs d'ordre technique indépendants de notre volonté.